

LE DOYEN DE LA FACULTE DE MEDECINE SORBONNE UNIVERSITE

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2

Vu l'arrêté du 6 juillet 2009 portant création du Diplôme Universitaire PRISE EN CHARGE DES GROSSESSES A HAUT RISQUE modifié par l'arrête du 7 Avril 2014

Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 2 janvier 2023 du président de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, doyen de la faculté de médecine

ARRETE

- Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2022/2023 un jury d'examen pour le Diplôme Universitaire PRISE EN CHARGE DES GROSSESSES A HAUT RISQUE

Article 2 : Le jury est présidé par Professeur NIZARD Jacky (PU/PH) ou son représentant

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

Professeur DOMMERGUES Marc (PU/PH)

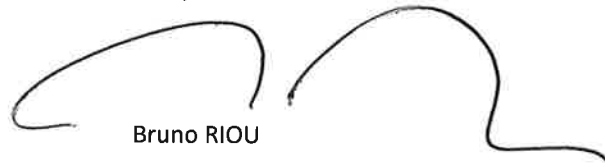
Docteur VAUTHIER BROUZES Danièle (PH)

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la faculté de médecine Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris le 06 mars 2023

Le doyen de la faculté de médecine Sorbonne Université


Bruno RIOU